



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Hi Viz Rain Jackets/Bib Rain Pants | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W355B-226937/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W355B-22-6937 | Date 2021-09-13 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-501-11348 | |
| File No. - N° de dossier HAL-1-87025 (501) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-09-28 Heure Avancée de l'Atlantique HAA | |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beck, Sue | Buyer Id - Id de l'acheteur ha1501 |
| Telephone No. - N° de téléphone (902) 240-5159 () | FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

La modification 002 vise à reporter la date de clôture, à réviser l'énoncé des exigences et répondre aux sept (7) questions.

SUPPRIMER : L'invitation prend fin à 14 h le 2021-09-16

INSÉRER : Invitation prend fin à 14 h le 2021-09-28

Supprimer dans son intégralité : L'annexe A, Énoncé des besoins

Insérer dans son intégralité : L'annexe A, Énoncé des besoins (mis en évidence les changements)

ÉNONCÉ DU BESOIN

1. Portée

1.1. Objectif

L'installation de maintenance de la Flotte Cape Scott (IMFCS) du ministère de la Défense nationale (MDN) doit se procurer des manteaux et des salopettes imperméables haute visibilité.

1.2. Contexte

Ces vêtements imperméables haute visibilité sont requis pour les travailleurs qui doivent les porter dans diverses situations y compris en temps de pluie abondante, de vent fort et de chaleur et d'humidité, et éventuellement en hauteur, ce qui nécessite une protection antichute. Le MDN a besoin de 900 manteaux et de 900 salopettes imperméables. Il y aura également un besoin optionnel pouvant aller jusqu'à **900 manteaux et 900 salopettes** pendant les douze mois suivant la réception de la commande initiale.

2. Exigences techniques obligatoires

2.1. Le manteau imperméable haute visibilité doit respecter les exigences suivantes :

2.1.1. Haute visibilité conformément à la norme CSA Z96-15 classe 2, niveau 2 : le manteau devient une classe 3 quand il est porté avec la salopette.

2.1.2. Tissu :

2.1.2.1. Polyester indéchirable pour aider à protéger contre l'abrasion, les perforations, les déchirures et les accrocs;

2.1.2.2. Fente pour anneau en D au dos pour le port d'une protection antichute;

2.1.2.3. Respirant, peut comprendre :

2.1.2.3.1. une doublure en filet;

2.1.2.3.2. des fentes d'aération sur le devant et/ou au dos.

2.1.2.3.3. couche 3 respirabilité

2.1.2.4. **Doit être imperméable à l'eau et une cote entre 11,000mm et 20,000mm;**

2.1.2.5. Coupe-vent;

2.1.2.6. Souple même à des températures inférieures à 0° C;

2.1.2.7. Capuchon amovible ou dissimulable;

2.1.2.8. Au moins deux (2) poches extérieures pouvant se fermer pour empêcher la chute et la perte d'objets

2.1.2.9. Au moins une (1) poche intérieure

2.1.2.10. Ajustable au niveau des poignets

2.1.2.11. Couleur JAUNE-VERT HAUTE VISIBILITÉ.

2.2. La salopette imperméable haute visibilité doit respecter les exigences suivantes :

2.2.1. Haute visibilité conformément à la norme CSA Z96-15 classe 2, niveau 2 : la salopette devient une classe 3 quand elle est portée avec le manteau.

2.2.2. Tissu :

- 2.2.2.1. Polyester indéchirable pour aider à protéger contre l'abrasion, les perforations, les déchirures et les accrocs;
- 2.2.2.2. Imperméable;
- 2.2.2.3. Coupe-vent;
- 2.2.2.4. Souple même à des températures inférieures à 0° C;
- 2.2.3. Au moins une (1) poche imperméable pouvant se fermer pour empêcher la perte du contenu ou que celui-ci devienne un risque de chute;
- 2.2.4. Possibilité de changer de chaussures sans enlever la salopette;
- 2.2.5. Fermeture à glissière imperméable et coupe-vent sur le devant;
- 2.2.6. Bretelles ajustables;
- 2.2.7. Couleur JAUNE-VERT HAUTE VISIBILITÉ.

3. Tailles

3.1. Les tailles requises se trouvent ci-dessous :

| Article | Description | Taille | Quantité |
|---------|-----------------------|--------|----------|
| 1. | Manteau imperméable | P | 25 |
| 2. | Manteau imperméable | M | 50 |
| 3. | Manteau imperméable | G | 230 |
| 4. | Manteau imperméable | TG | 330 |
| 5. | Manteau imperméable | 2TG | 150 |
| 6. | Manteau imperméable | 3TG | 75 |
| 7. | Manteau imperméable | 4TG | 25 |
| 8. | Manteau imperméable | 5TG | 15 |
| 9. | Salopette imperméable | P | 25 |
| 10. | Salopette imperméable | M | 50 |
| 11. | Salopette imperméable | G | 230 |
| 12. | Salopette imperméable | TG | 330 |
| 13. | Salopette imperméable | 2TG | 150 |
| 14. | Salopette imperméable | 3TG | 75 |
| 15. | Salopette imperméable | 4TG | 40 |

3.2. Le tableau des mensurations, qui sert de référence aux tailles, se trouve ci-dessous :

Toutes les mesures sont celles du corps et non celles du vêtement.

| Mensuration | 2TP | TP | P | M | G | TG | 2TG | 3TG | 4TG |
|--------------------------|---------|-----------|---------|-----------|---------|----------|-----------|---------|---------|
| Tour de poitrine (po-cm) | 31-97 | 34-86,5 | 37-94 | 40-101,5 | 43-109 | 47-119,5 | 51-129,5 | 55-140 | 58-147 |
| Tour de taille (po-cm) | 24-61 | 27-69 | 30-76 | 33-84 | 36-91,5 | 39-99 | 42-106,5 | 45-114 | 48-122 |
| Tour de hanche (po-cm) | 31-79 | 34-86,5 | 37-94 | 40-101,5 | 43-109 | 46-117 | 49-124,5 | 52-132 | 55-140 |
| Longueur de bras (po-cm) | 31-79 | 32-81,5 | 33-84 | 34-86,5 | 35-89 | 36-91,5 | 37-94 | 38-96 | 39-99 |
| Entrejambe (po-cm) | 30-76 | 30,5-77,5 | 31-79 | 31,5-80 | 32-81,5 | 32-82,5 | 33-84 | 33,5-85 | 34-86 |
| Tour du cou | 13,5-34 | 14-35,6 | 14,5-37 | 15,5-39,5 | 16-40,5 | 17-43 | 17,5-44,5 | 18-46 | 18,5-47 |

| | | | | | | | | | |
|---------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| (po-cm) | | | | | | | | | |
|---------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

4. Conditionnement

- 4.1. Les exigences relatives au conditionnement sont les suivantes :
- 4.1.1. Dix (10) unités par boîte
 - 4.1.2. Une (1) taille par boîte
 - 4.1.3. Toutes les boîtes doivent avoir un poids maximal de 25 kg
 - 4.1.4. Chaque boîte doit porter une étiquette avec les renseignements suivants :
 - 4.1.4.1. le numéro du contrat;
 - 4.1.4.2. le numéro de lot;
 - 4.1.4.3. le fournisseur;
 - 4.1.4.4. le nombre d'unités par boîte;
 - 4.1.4.5. la taille du vêtement dans la boîte.
 - 4.1.5. Chaque article doit être conditionné individuellement dans un sac en polyéthylène refermable.
 - 4.1.6. Chaque sac doit comporter un code de taille et de style.
 - 4.1.7. Chaque paquet doit comprendre les instructions d'entretien et de manutention.
 - 4.1.8. Toutes les étiquettes et les instructions d'entretien et de manutention doivent être en français et en anglais.

5. Produits livrables

- 5.1. Les produits livrables feront l'objet d'une inspection et d'une acceptation par le chargé de projet du MDN.
- 5.2. Les entrepreneurs doivent fournir les produits livrables suivants associés au présent besoin :
- 5.2.1. livraison des articles demandés dans l'énoncé des travaux;
 - 5.2.2. un bordereau de marchandises ou d'envoi pour chaque commande.

6. Limites et contraintes

- 6.1. Le chargé de projet du MDN doit approuver toute modification proposée par les entrepreneurs des articles fournis.

7. Retours et remplacements

- 7.1. Il convient de garantir que la qualité des articles fournis (articles à l'état d'origine, inutilisés et exempts de défauts ou de dommages) correspond à l'usage prévu.
- 7.1.1. Toutes les marchandises doivent être garanties à compter de la livraison et de l'acceptation.
- 7.2. Les articles défectueux ou endommagés doivent être remplacés rapidement et sans frais supplémentaires pour la livraison.
- 7.3. Les entrepreneurs ne doivent pas imposer de frais de réapprovisionnement.
- 7.4. Les retours seront permis seulement dans les cas suivants, et l'on s'attend à ce que les frais connexes soient pris en charge par les entrepreneurs :
- 7.4.1. l'article n'est pas de la taille commandée;
 - 7.4.2. l'article livré est défectueux ou endommagé;
 - 7.4.3. l'article livré n'est pas celui commandé.
- 7.5. Les retours seront assujettis à une inspection par le personnel du MDN.

8. Livraison

- 8.1. La commande initiale complète doit être expédiée.
- 8.2. Pour les plus grosses expéditions, les charges palettisées sont privilégiées.
- 8.3. Les commandes en option peuvent être livrées quand elles sont prêtes.

8.4. L'adresse de livraison est la suivante :

IMF Cape Scott, BFC Halifax
Bâtiment D200, porte 13
2365, rue Provo Wallis
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

SEPT QUESTIONS

Question 1 :

Annexe A

2.1.2.2 doit avoir une fente D-Ring dans le dos pour le port de la protection contre les chutes.

Ma question est la suivante : Est-ce que cette exigence soit supprimée ou rester sur la feuille de spécifications d'appel d'offres?

Réponse 1 : Il s'agit de demeurer dans les spécifications.

Question 2 :

2. Exigences techniques obligatoires

2.1. Le manteau imperméable haute visibilité doit respecter les exigences suivantes :

2.1.1. Haute visibilité conformément à la norme CSA Z96-15 classe 2, niveau 2 : le manteau devient une classe 3 quand il est porté avec la salopette.

2.1.2. Tissu :

2.1.2.1. Polyester indéchirable pour aider à protéger contre l'abrasion, les perforations, les déchirures et les accrocs;

Si nous ne pouvons pas trouver UNE GRANDE VISIBILITÉ JAUNE OU VERT au tissu de polyester Rip-stop, pouvons-nous utiliser même tissu mais en armure?

Réponse 2 : NON, Rip-stop est nécessaire en raison du travail effectué dans un milieu industriel.

Question 3 :

Quelle est la marque et le modèle de la grande visibilité de la pluie manteau et pantalons bibliographique portés par le ministère de maintenance de la flotte Cape Scott pour cette application?

Réponse 3 : AUCUNE, aucun particulier prendre ou le modèle utilisé aujourd'hui.

Question 4 :

Seriez-vous en mesure de nous fournir quelques photos et dessin de styles?

Réponse 4 : Conformément à la question 3, nous pas avoir un style particulier en place.

Question 5 :

Avez-vous des normes minimales technique pour ce qui sera jugé comme étanches, à l'épreuve du vent, et respirables?

Réponse 5 : AUCUNE.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W355B-226937/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W355B-22-6937

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
HAL-1-87025

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL501
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 6 :

Auriez-vous une valeur à une garantie que garantit un étanches, à l'épreuve du vent, et le rendement respirables pendant un nombre minimum d'années?

Réponse 6 : OUI

Question 7 :

Au sujet de l'objet d'appel d'offres ci-dessus, si possible, pourrait nous veuillez prendre note du tissu de détails?

Réponse 7 : Cette question a été abordée ci-dessus.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES